

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 1 888 432-7901

Rapport public	
Date d'émission du rapport : 15 août 2025	
Numéro d'inspection : 2025-1133-0004	
Type d'inspection : Autre Plainte Incident critique	
Titulaire de permis : Extendicare (Canada) inc.	
Foyer de soins de longue durée et ville : Summit Place, Owen Sound	

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : le 7 et du 11 au 15 août 2025

L'inspection concernait :

- Le dossier n° 00150970 – suivi n° : 1 – article 40 du Règl. de l'Ont. 246/22, date d'échéance de conformité : 10 juin 2025 – lié aux appareils de levage et aux transferts sécuritaires;
- Le dossier n° 00150967 – suivi n° : 1 – paragraphe 24 (1) de la LRSLD (2021), date d'échéance de conformité : 30 juin 2025 – lié à de la négligence;
- Le dossier n° 00154027 lié à la prévention et la gestion des chutes.

Le dossier suivant a été rempli lors de l'inspection de la plainte :

- Dossier n° 00152472 lié aux soins et aux services de soutien aux personnes résidentes.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 1 888 432-7901

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

La conformité a été établie à l'ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1133-0001 aux termes de l'article 40 du Règl. de l'Ont. 246/22.

L'ordre de conformité suivant délivré antérieurement a été fermé :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1133-0002 aux termes du paragraphe 24 (1) de la LRSLD (2021).

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes
Prévention des mauvais traitements et de la négligence
Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.